

# Les conducteurs bénévoles

## GRAND PARIGNY

### Milly

Christiane LANEELLE – 2 résidence Les Muguets  
Tél. 02 33 69 31 54 ou 06 07 62 76 24

### Parigny

Martine GALOPIN – 14 route de Pied d'Argent  
Tél. 07 84 08 24 59

Nicole VAUDOUR – 14 résidence Les Châtaigniers  
Tél. 07 86 40 58 77

## Saint-Hilaire-du-Harcouët

### St-Hilaire-du-Harcouët

Ghislaine GIARD – 1 résidence de Marly  
Tél. 02 14 13 19 50 ou 06 11 64 72 63

Jean-Louis RIVIERE – 3 la Croix de l'Epine  
Tél. 06 30 12 07 61

Jean et Geneviève BOUTELOUP – Le Jardin  
Tél. 02 33 49 34 49 – 06 72 81 25 09 – 06 80 25 06 76

Michel DARRAS – 75 rue de Lapenty  
Tél. 02 33 49 05 67 ou 06 31 79 14 41

Nicole LANDRY – 23 résidence la Rêterie  
Tél. 06 85 98 75 60

Hervé DESGRANGES – 23 résidence les Vallons  
Tél. 02 33 61 71 35

Claude GASNIER – 13 rue des Noyers  
Tél. 06 80 05 50 29

Solange LABBE – 131 rue de Mortain  
Tél. 06 58 19 83 04

Françoise LAMBERT – 8 route de Marly  
Tél. 06 73 43 28 18

### Virey

Marie-Claire LEFEVRE et Jacques DAVID  
11 rue de l'Eglise Tél. 02 33 49 57 32 ou 06 29 05 47 89

Jean-Claude PAUTRET – 12 route de la Gesnonnière  
Tél. 02 33 49 42 82 ou 06 06 80 96 92



# Solidarité transport

## Saint-Hilaire-du-Harcouët et communes alentour



MSA Côtes Normandes - Service Communication - © photos : MSA CN - 2019

N'hésitez pas à contacter  
la coordination départementale  
**Solidarité transport**

Tél. 06 68 14 95 59

[solidarite-transport.manche@famillesrurales.org](mailto:solidarite-transport.manche@famillesrurales.org)

## Solidarité transport

La MSA et l'Association Familles Rurales d'Isigny-le-Buat proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

## Qui peut en bénéficier ?

Toutes les personnes sans solution de transport, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association, quels que soient leur âge et leur régime de protection sociale.

## Pour quoi ?

Pour accompagner les personnes dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés : visites de convivialité, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites médicales...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

## Où ?

Dans un rayon géographique limité.  
Voir carte ci-contre.

## Quelle sera votre participation ?

- L'adhésion annuelle à l' Association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

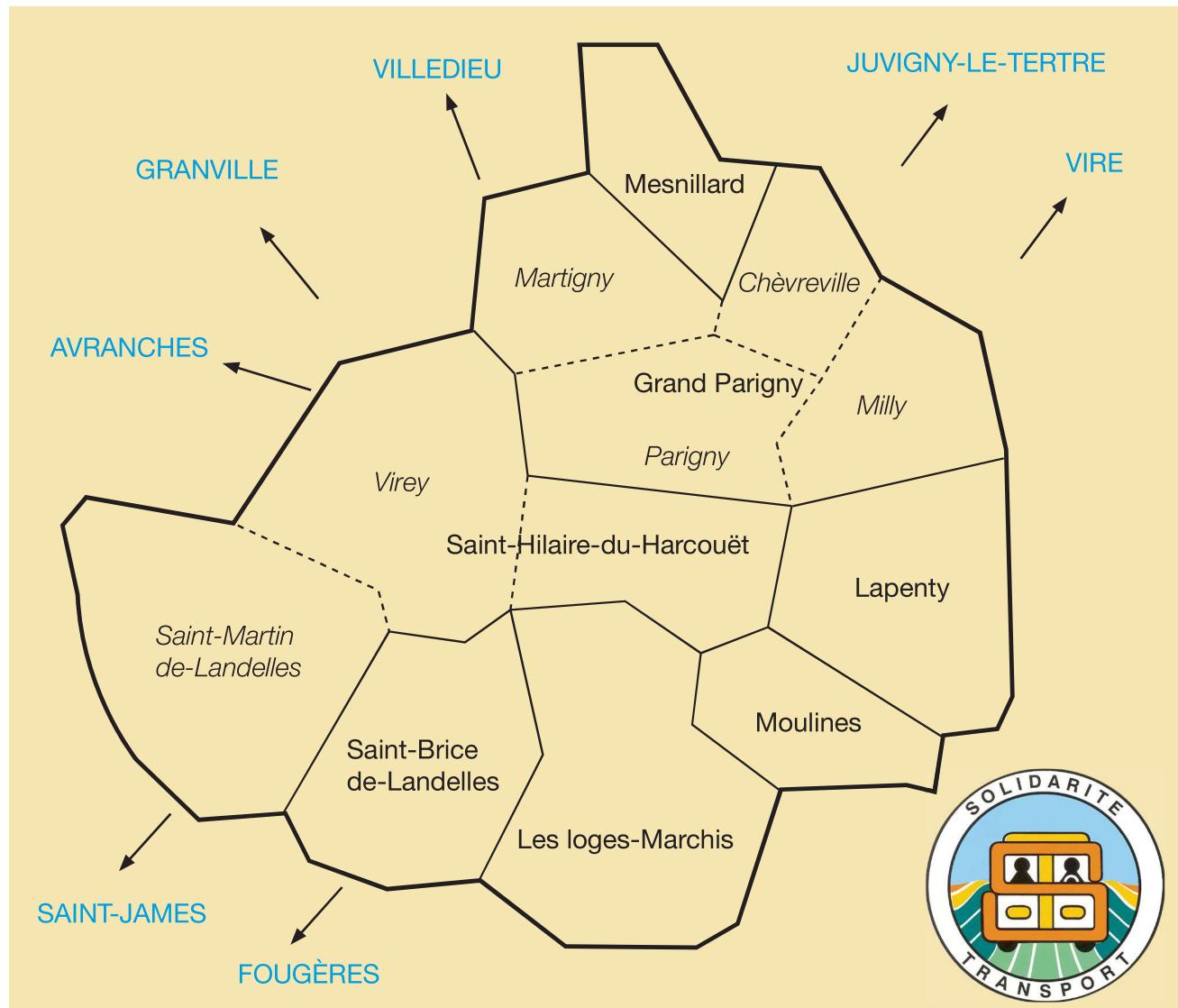
## A qui vous adresser ?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

## Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous.



## Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :

Avranches ■ Granville ■ Juvigny-le-Tertre ■ Fougères ■ St-James ■ Villedieu ■ Vire